PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à trois heures.

Territoires du Nord-Ouest

Sir John A. MACDONALD communique à la Chambre un message de Son Excellence le gouverneur général, accompagné d'un memoire adressé à Son Excellence par le lieutenant gouverneur des territoires du Nord-Ouest, demandant qu'un nouveau corps legislatif soit etabli dans les territoires du Nord Ouest.

L'honorable M. THOMPSON dépose un bill pour amender l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au parlement.

Le but de cette mesure est de décréter que la presentation des candidats et la votation dans les territoires du Nord-Ouest auront lieu les mêmes jours que dans les autres parties du pays.

Le bill est lu pour la premiere fois.

Commission des havres de Québec et de Montréal

Sir Charles TUPPER dépose sur le bureau de la chambre le rapport de la commission du havre de Quebec ainsi que celui de la commission du havre de Montréal pour l'année 1887.

Sir Charles TUPPER, en réponse à M. Davies, dit que le montant total des avances faites jusqu'à cette date par le gouvernement à la commission du havre de Québec, a compte des ameliorations du havre et du bassin à flot, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, est de $3,241,000.

Pêcheries du golfe

M. JONCAS demande copie des rapports du ministere des pêcheries, correspondance et autres documents relatifs à la diminution de la quantité de poisson capturé pres des rives du Saint-Laurent, depuis le Cap Chatte jusqu'à la Grande Vallée.

Le député de Gaspé fait observer que la pêche dans ces endroits a perdu de son importance depuis quelques années. En 1870, douze cent quarante personnes y étaient employées, tandis qu'on n'en comptait que quatre cent neuf en 1886. Il espere que le gouvernement prendra des mesures pour remedier à cela.

L'honorable M. Foster répond qu'une enquête spéciale sera instituée cette annee par le commissaire des pêcheries et que l'on pourra ainsi s'expliquer le fait signalé par l'honorable depute de Gaspé.

La fabrication du fromage

Une résolution est déposée pour pourvoir à ce que le fromage fabriqué aux Etats-Unis, lorsqu'il sera exporté du Canada soit marqué de maniere à indiquer d'où il provient.

L'auteur de cette proposition fait observer que l'on fabrique tous les ans, aux Etats Unis, une quantité considérable d'oléomargarine, substance nuisible à la santé, pour remplacer le beurre et dont on se sert aussi pour falsifier le fromage. Il modifie la résolution qu'il a soumise en y ajoutant que le beurre et le fromage fabriqués au Canada porteront la marque de "Produits du Canada.

M. TAYLOR dit qu'il a vu du fromage fabriqué aux Etats-Unis qui portait la marque du fromage canadien, afin de tromper les acheteurs.

M. BROWN fait observer qu'une grande quantite de saindoux falsifié est importé au Canada.

M. HESSON dit que le gouvernement pourrait peut être insister à ce que les fabricants canadiens apposent leur marque sur les produits de leur fabrique afin d'empêcher que les importateurs anglais ne soient trompés.

M. MARSHALL se prononce en faveur de la proposition.

L'honorable M. BOWELL dit qu'il est nécessaire que les fabricants canadiens soient protégés, mais il faut observer qu'on n'a aucun controle sur l'importation des articles falsifiés, si ce n'est d'empêcher qu'ils soient employés comme substances alimentaires.

Les fabricants de beurre et de fromage au Canada peuvent apposer une marque sur les produits de leur fabrique.

La question de l'importation du saindoux falsifié est du ressort du ministere du revenu de l'interieur; le ministre des douanes ne peut rien faire quant aux marchandises en transit, si ce n'est d'imposer certaines restrictions, ce qui, sans aucun doute, deciderait les Etats-Unis à user de représailles et à mettre des empêchements à l'exportation de nos produits. Nous pouvons passer une loi pour forcer les fabricants canadiens à marquer leurs produits, mais nous n'avons aucun controle sur le fromage expédié à Moutréal pour être exporté en Angleterre.

Sir John A. MACDONALD dit que, dans leur propre interet, les fabricants devraient marquer leur fromage, sans qu'il soit necessaire de passer une loi à cet effet. Une telle loi serait considerée comme une mesure trop sévere.

La motion est retirée.

Les volontaires du Nord-Ouest

M. DAVIN soumet à la chambre la proposition suivante: Qu'il est desirable de regler sans délai les reclamations justes et honorables des personnes qui ont servi à titre d'eclaireurs, de constables ou de volontaires pour supprimer la revolte du Nord-Ouest en 1885, ou pour garder les localites exposées aux attaques des insurgés, tout en se tenant prêtes à faire la campagne, si le besoin s'en était fait sentir.

Cette motion est adoptée.

Billets obtenus sous de faux prétextes

M. BROWN propose qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquerir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent encore en différentes parties du pays, par lesquels actes des cultivateurs ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties pour des grains de semence, instruments aratoires et autres articles, en certains cas, n'étant jamais délivres, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les faiseurs de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; avec pouvoir au dit comité d'envoyer querir personnes et documents et de faire connaître, par un rapport, quels sont les moyens à adopter pour remédier à cela.

L'honorable M. LAURIER est d'opinion que le gouvernement devrait se prononcer sur cette question.

L'honorable M. MACKENZIE dit que le gouvernement d'Ontario a charge une commission de faire une enquête au sujet de ces fraudes.

Sir John A. MACDONALD dit qu'il est un peu tard pour nommer un comité. Dans tous les cas, ce comité pourra s'assurer si ces fraudes se pratiquent, et dans ce cas, ceux qui s'en rendront coupables seront poursuivis pour délit.

La motion est adoptée.

Plusieurs motions demandant la production de divers rapports, sont adoptées, et, advenant six heures, la seance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

La loi Scott

Sur la proposition de M. TISDALE, la chambre se forme en comité pour discuter le bill déposé par M. McCarthy pour amender la loi Scott.

M. HAGGART propose comme amendement: Que rien de contenu dans l'Acte n'affectera l'achat ou la vente, par des medecins ou pharmaciens dûment qualifiés par la loi, des articles suivants:

1o Les préparations pharmaceutiques vendues seulement pour des fins médicales;

2o Les prescriptions des médecins contenant des liqueurs spiritueuses, lorsqu'elles seront vendues en quantité de pas plus de dix onces à la fois;

3o Tous remèdes brevetés, hormis que le vendeur sache que tels remèdes puissent être employés comme boissons, dont la vente est prohibee par l'Acte de temperance de 1878;

4o L'Eau de Cologne, bay rum ou autres articles de parfumerie, lotions, vernis, teintures ou autres préparations pharmaceutiques contenant de l'alcool, mais non destinées à être employées comme boissons;

5o L'alcool ou esprits méthyliques pour des fins de pharmacie, de chimie ou de mecanique.

A ce qui précède, est ajoutée une clause décrétant que l'inspecteur nommé en vertu de la loi Scott pourra examiner, en aucun temps, le régistre où ces ventes seront inscrites.

M. JAMIESON s'oppose à ces amendements, disant que ce serait là un moyen de faciliter la vente des boissons alcooliques.

M. FISHER parle dans le même sens.

M. SUTHERLAND se prononce en faveur des amendements, qui sont adoptes par un vote de 59 contre 34.

Le bill, apres avoir été approuvé par le comité, est lu pour la troisieme fois et adopté.

Le projet de loi de M. Jamieson

La chambre se forme en comité afin de prendre en considération le bill déposé par M. Jamieson pour modifier l'Acte de tempérance du Canada, ou la loi Scott.

M. TISDALE s'oppose à la clause statuant qu'on ne pourra interjeter appel de la décision des magistrats stipendiaires. Il est d'opinion que la clause en vertu de laquelle un médecin peut être arrêté, condamné à l'amende ou emprisonné, que l'offense ait été prouvée ou non, devrait être biffée. Il propose donc que cette clause soit rayée.

M. JAMIESON répond que la loi Scott offre une protection suffisante aux accusés. Ce n'est que dans les causes jugées par les magistrats stipendiaires qu'on ne pourra interjeter appel de leur décision.

M. TISDALE propose comme amendement: Qu'une clause soit ajoutée au bill pour pourvoir que le droit d'appel accordé par les dispositions de l'Acte concernant les proces sommaires, soit accordé aussi par la loi Scott.

M. DAVIES se prononce contre cet amendement, disant qu'il aurait l'effet de rendre la loi Scott inefficace.

M. JAMIESON consent à biffer cette partie de la clause refusant aux medecins le droit d'en appeler de la decision des magistrats stipendiaires et M. Tisdale retire son amendement.

Relativement à la clause suivante, M. MASSON dit qu'il serait injuste d'accorder aux délateurs le droit de choisir les magistrats devant lesquels les accusés devront subir leur proces.

M. TISDALE propose que cette clause soit biffée.

La clause est adoptée.

M. TISDALE fait observer que l'on doit faire une distinction entre les simples délits et les offenses graves. On ne doit pas accorder, en vertu de cet Acte, le pouvoir de faire des perquisition à domicile à toute heure; ce pouvoir n'est accordé que dans les cas de felonie, en vertu des dispositions de l'Acte concernant les proces sommaires.

M. JAMIESON répond que cette clause est l'une des plus importantes.

L'honorable M. THOMPSON dit que cette clause n'est pas désirable et qu'elle s'ecarte de l'esprit de la loi. Ce droit de faire des perquisitions à toute heure n'est accordé que dans les cas de felonie.

M. TISDALE propose que la clause accordant le droit de faire des perquisitions à toute heure soit biffée.

Cet amendement est adopté par une forte majorité.

Il s'éleve un assez long débat au sujet de la clause décrétant que lorsque la poursuite aura été entendu par un fonctionnaire du gouvernement provincial ou un autre fonctionnaire public, l'amende imposée en vertu de cet Acte sera payee au poursuivant.

M. MASSON propose comme amendement que l'amende soit payee au secretaire treaorier du comté ou l'offense aura été commise pour etre employee à mettre la loi en vigueur.

M. HAGGART propose que la clause soit biffee en entier.

M. JAMIESON consent à ce que la clause soit biffee.

Le bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisieme fois et adopté.

La seance est levé à 12.30 hrs.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-DAMASE—M. F. L. DesRivières inspecteur des poids et des mesures est à faire sa tournee officielle.

SAINT-LIBOIRE — Les fromageries sont maintenant ouvertes et reçoivent le lait pour faire le fromage. Il est regrettable que les proprietaires de ces fromageries ne viennent pas à son entente.

MARIEVILLE—Le 1er mai courant les demoiselles dont les noms suivent, toutes eleves du couvent de la Présentation à Marieville, ont reçu leur diplôme du bureau des examinateurs à Saint Hyacinthe. Ecole modèle; Melles Josephine Rouleau, Clara Ladouceur, Malvina D. Giard, Marie-Louise Bessette: — Ecole elementaire: Melles Antoinette Meunier, Corine Menard, Mary Ann Murphy.

SAINTE-MAGDELEINE — M. Régis Chenette, employé depuis plusieurs annees chez M. F. X. Hébert, vient de former une société avec M. J. Bte Boulay, pour le commerce de grains, instruments agricoles, bois de sciage, etc. MM. Chenette & Boulay sont etablis à l'ancienne place de M. Jos. Paquette.

SAINT-SIMON—Un bien pénible accident est arrivé ici la semaine derniere. On s'amusait au tir à la cible; le capitaine A. Valcourt et M. Alf Denis étaient de la partie et c'est à qui viserait le mieux. Un instant, le capitaine Valcourt s'approcha de la cible pour arranger quelque chose qui n'allait pas. M. Denis prit une carabine qu'il croyait bien n'être pas chargée, visa et pressa la détente. Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il entendit la détention et vit son ami tomber. La balle avait fracturé et fendu en aiguillettes l'os de la cuisse. Le docteur Hingston de Montréal, qui se trouvait ce jour là à Saint Hugues, et le Dr. Turcotte, de Saint-Hyacinthe penserent le blessé.

SAINT-HILAIRE—Le vapeur *Chambly* a repris sur le Richelieu, son service pour la saison d'été.

Ceci a donné à la paroisse une recrudescence d'activité.

—Il a fait un temps affreux, de la pluie, du vent de la neige; tout cela reuni retarde un peu l'ensemencement des terres.

Les Canadiens des Etats-Unis

VERGENNES, Vt—Sa Grandeur Mgr l'evêque de Burlington était la semaine derniere en visite dans notre ville.

—M. Crédit a eu, mercredi, 25 avril, deux attaques de paralysie à Burlington. M. Crédit était dans la ville depuis la veille seulement. Jeudi soir, on le transporta à Vergennes. Il a tout le côté droit paralysé.

—M. Félix Lucier se decide à laisser Vergennes. Il part cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine; il va s'établir à Boston, où il a deja quatre de ses enfants. Tout en regrettant le départ de ce bon vieux Canadien, nous lui souhaitons succès et bonheur.

—Les délégués de Vergennes à la convention démocratique de Montpellier sont tous catholiques. Il y a cependant ici beaucoup de protestants democrates. S'il en est ainsi, c'est qu'on a voulu réparer les erreurs du passé. Cette annee, on n'a tenu compte que des qualités des délégués, sans penser à leur religion.

BURLINGTON, Vt.—M. William Langlois a commencé la construction d'un grand édifice au coin des rues Bright et Archibald. M. P. J. B. Maynard en a le contrat, ce qui est une sûre garantie qu'elle sera bien construite.

—La maison que M. Louis Gosselin a fait construire sur la rue du Collège est presque terminée et fait honneur au proprietaire. Les appartements seront loués, la maison est assez grande pour loger convenablement six familles.

—Mardi, le 24 avril, Melle Louisa Beaupré fut l'objet d'une charmante surprise de la part de ses nombreux amis, qui, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, lui offrirent un magnifique cadeau, consistant en un porte-musique. La presentation fut faite par le juge Hare. Melle Beaupré, quoique prise à l'improviste, remercia chaleureusement, en termes heureux ses amis, de ce nouveau témoignage d'amitié, et les invita à passer la soirée chez elle. Inutile de dire que la proposition fut acceptée avec joie. La musique vocale fut fournie d'une maniere admirable par nos demoiselles canadiennes; en un mot tous ceux qui eurent le plaisir d'être présents n'oublieront de leur vie une soirée aussi agreable.

TOUT HOMME

Qui est **Faible, Nerveux, Débile,** qui dans son **Ignorance** et sa **Folie,** croit avoir perdu complètement sa **Vigueur** de **Corps** et **D'esprit** et sa **Vitalité Entière,** toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des **Sources** de la **Vie. Maux de Tête, Maladies de l'Epine d'Etrale, Rêves nuyrnuis, Perte de Mémoire. Lassitude et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs** sur la figure et tous les symptômes de **Débilité, Marasme, Consomption** dans un avenir rapproché, **d'Insanité,** peuvent trouver un remede efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la **Vigueur** de la **Jeunesse** et restaure le systeme complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux **Poumons** et aux **Nerfs,** reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No. 23 les cas les plus obtinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un **Remède** infaillible pour toutes les **Maladies Secrètes de quelque durée** qu'elle ait été. Vendu d'après notre **Garantie** par écrit qu'il opérera une **Guérison.** Prix $3. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMÈDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux: noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré, envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille. Compagnie de remède de Toronto, Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse, c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections de foie. Prix, $1.5. No. 11 fait disparaître la bouffe ou graisse de la figure. $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître le hale. Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les verrues. Prix, $2.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix, $2.00. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix, $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la sabine ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, prévenient et ha douent, au moins la RÉGULARITÉ. Prix, $2.00. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Nevralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains: Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planciers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'epiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

TAPISSERIE!

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, etc

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ce ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MRS A. WINSLOW" devrait toujours être employé quand des enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit les gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte à la mode européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français du premier ordre.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Ce établissement vient d'être meublé à neuf de chambres confortables et des plus aérées, donnant face au parc (Major's Hill).

Entrée privée est sur l'avenue Mckenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 36 et 38 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

PAS DE GOUTE GRATIS!

Mais un bon goûté substantiel et à bon marché.

Quand vous êtes pressé, vous ne désirez pas attendre, tout est prêt à partir de 11 hrs a.m. jusqu'au soir. Vous trouvez associé un soupe, viandes chaudes ou froides de toutes sortes. Salades en grande variété, (une spécialité.)

C'est pour l'accommodation des marchands et des hommes et le public en général. C'est le repas le plus succulent que vous pouvez vous procurer dans la ville et au plus bas prix que n'importe où. Venez à l'"International Hotel," sur la rue George et jugez par vous-même.

J. W. LANCTOT, Prop.
GEO. NICHOLSON, Restaurateur.

VENTE POUR CLORE

Tous les articles suivants:

FER, ACIER, OUVRAGES EN BOIS, RESSORTS ETC., ETC.

Les forgerons trouveront un grand avantage en nous faisant une visite.

J. D. HUNTON & CIE.,
31, rue Wellington

N.B.—Outils de menuisiers une spécialité.

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli; enlèvent les douleurs, assurent la régularité; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Envoyées par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur reception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse: COMPAGNIE DE MÉDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont 24-1—88-89

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai remplir promptement toutes commandes qui me seront adressées. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, pesées pour crosses, piliers et ouvrages de toute sorte exécutés d'une maniere qui ne laisse rien à desirer. Dans votre propre intérêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bieury, Hull.

THOMAS LAWSON

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS: —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.
Communication téléphonique 1-2-88

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions: Au comptant seulement

P. O'REILLY

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

— BUREAU —

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau: Au dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MOLKOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement au bout de temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa
Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGER D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes colectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

— OTTAWA —

Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la **CITIZEN,** départements du Feu, la Vie et des Accidents; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis: - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandees reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL D. — MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail: mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS!

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. — **MERCREDI, 16 MAI 1888, A 2 HEURES P.M.**

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot: Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

..... *billets de 1re série à $1.00.*

..... *billets de 2me série à 25 s.*

La somme de $ ..... *est ci-jointe.*

ADRESSE

Nom .....

Rue ..... *No.* .....

ou Boîte du Bureau de Poste No .....

Localité .....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez la et mettez la avec l'argent dans une enveloppe affranchie à S. E. Lefebvre, Place Saint-Jacques, Montréal, Canada. L. A. Trépanier No 31, rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, Etc.,

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES!

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS! PATINS!

Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs; 1,000 Clochettes pour sleigh
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—c